

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 26/8e L la Chambre des Députés qui fixe la date d'ouverture et la durée de la première session ordinaire 1974 et portant convocation de la Chambre des Députés (rendue exécutoire par arrêté n° 74-576/SG/CD du 27 mars 1974)

n° 26/8e L la

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
23 mars 1974

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1974

Date du numéro
10 avril 1974

VISAS

Vu la loi n° 67-521 -du 3 juillet 1967. modifiée par la loi n° 72-1224 du 29 décembre 1972, relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas, notamment en son article 28

Vu la délibération n° 13/8e L du 21 décembre 1973 notamment en son article 4 portant délégation d'une partie des pouvoirs de la Chambre des députés à la Commission permanente jusqu'à l'ouverture de la 1^{er} session ordinaire de 1974 : A adopté dans sa séance du 23 mars 1974 la délibération dont le teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—La date d'ouverture de la première session ordinaire 1974 de la Chambre des Députés est fixée au vendredi 12 avril 1974 à 9 heures.

Art. 2

—La durée de cette session sera au maximum de deux mois.

Le président de la commission permanente :

AHMED HASSAN LIBAN